

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00519

Numéro SIREN : 502 204 365

Nom ou dénomination : 8 LAIGLE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/022046

# In Extenso

## COGES

1 Bis, Bd de la Chantourne  
38700 LA TRONCHE

Tél. : +33 (0)4 76 51 70 30

Fax : +33 (0)4 76 51 10 08

grenoble@inextenso.fr

www.inextenso.fr

## 8 LAIGLE

Société à Responsabilité Limitée

33 Bis Chemin des Carres

69 390 MILLERY

---

### Rapport du commissaire à la transformation de la société

**8 LAIGLE, Société à Responsabilité  
Limitée, en Société par Actions Simplifiée**

## **8 LAIGLE**

Société à Responsabilité Limitée

33 Bis Chemin des Carres

69 390 MILLERY

---

### **Rapport du commissaire à la transformation de la société 8 LAIGLE, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée**

---

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unique de l'associé en date du 24 mai 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## 8 LAIGLE

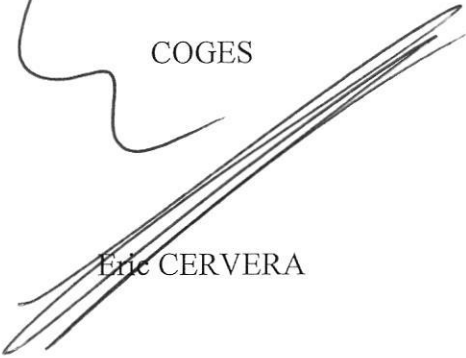
Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et nous notons qu'il n'y a pas d'avantages particuliers stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La Tronche, le 2 juin 2022  
Le commissaire à la transformation  
COGES  
Eric CERVERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes, is written over the printed name 'Eric CERVERA'.